



Si vous voulez partager ce que vous vivez dans votre rencontre de la maladie, de la souffrance et de la mort,

Si vous sentez le besoin de vivre un temps d'intériorité ou de prière dans le respect de vos valeurs spirituelles et religieuses, de vos croyances et de votre culture,

**nous sommes là  
pour vous accompagner  
au fil de votre séjour.**

## CHAPELLE

Saviez-vous qu'il y a une chapelle à l'hôpital de l'Archipel? Si vous avez besoin de quiétude, si vous souhaitez vous recueillir, n'hésitez pas à vous y rendre.

3<sup>e</sup> étage de l'hôpital  
Local 3304

Pour obtenir les services de pastorale, veuillez faire part de votre souhait à un membre du personnel afin qu'il communique avec l'aumônier, le père Jomphe.

*Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Îles*

Québec 

430, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Qc) G4T 1R9  
418 986-2121  
[www.cisssdesiles.gouv.qc.ca](http://www.cisssdesiles.gouv.qc.ca)

Mise à jour : Avril 2015  
Mise en page : service de communication

*Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Îles*

Québec 

## Le service de pastorale

Une présence...  
empreinte  
de chaleur  
et de respect



**Par respect: merci de laisser  
ce dépliant dans la chambre!**

## DES SERVICES DE PASTORALE POUR VOUS

Pendant votre séjour, si vous le souhaitez, vous pourrez bénéficier des services de la pastorale du CISSS des Îles.

Vous avez le droit de recevoir ces services pastoraux et soyez assuré que nous serons heureux de répondre à votre demande.

### VOUS DÉSIREZ

- ♥ Recevoir une visite amicale
- ♥ Recevoir la communion
- ♥ Vivre le sacrement de l'onction des malades
- ♥ Parler de ce que vous vivez
- ♥ Participer à l'Eucharistie au CHSLD Pavillon Eudore-LaBrie

### C'est possible!



L'aumônier est présent dans l'établissement 5 jours par semaines:

Lundi, mardi et mercredi :  
de 9 h à 12 h, et de 14 h à 16 h.  
Jeudi et samedi : de 9 h à 12 h.

## LES SERVICES DE PASTORALE

### LA COMMUNION



Cinq fois par semaine, l'aumônier passe en avant-midi dans les différentes unités de soins pour saluer les patients et pour offrir la communion à ceux et celles qui veulent la recevoir.



### CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE

La messe est célébrée au CHSLD Centre d'hébergement Pavillon Eudore-LaBrie, le lundi, à 15 h, au 2<sup>e</sup> étage, et le mercredi, à 15 h, au 1<sup>er</sup> étage.



### SACREMENT DU PARDON

Ce service est offert selon votre besoin, à votre discrétion.

### L'ONCTION DES MALADES

Le sacrement de l'onction des malades est ce qu'on appelait autrefois « l'extrême-onction ». Il s'agit d'un geste de foi où Dieu vient à la rencontre de la personne malade pour se faire proche d'elle, pour la reconforter, pour lui procurer la paix, la sérénité et la réconciliation, pour lui donner plus de courage dans la maladie.

Le sacrement de l'onction des malades est

- ♦ Une force pour continuer à vivre ma foi, pour nourrir ma capacité d'aimer jusqu'au bout;
- ♦ Une force pour apprivoiser l'angoisse de la mort et vivre mon espérance en la résurrection du Christ.

Le sacrement des malades est l'expression de la tendresse de Dieu pour ceux qui souffrent dans leur corps ou dans leur psychisme.

Le sacrement des malades peut en fait être proposé à différentes périodes de la vie :

- ⇒ Quand une personne apprend qu'elle est atteinte d'une maladie grave.
- ⇒ Quand la maladie devient trop difficile à supporter.
- ⇒ Quand une souffrance morale devient trop lourde.
- ⇒ Au moment de la vieillesse, quand la vie devient plus fragile.

Le sacrement des malades représente un soutien spirituel qui permet de traverser l'épreuve. En union avec le Christ et à son image, dans une plus grande paix, portée aussi par les siens qui seront présents, si possible, au moment de la célébration, la personne malade y trouvera une possibilité de transfigurer sa souffrance par l'amour.

N'attendez surtout pas le dernier moment pour recevoir le sacrement des malades ou pour en faire la demande pour un parent ou un ami.

C'est le Christ lui-même qui vient visiter le malade et lui donner la force de son Esprit Saint. **Le malade a droit à ce reconfort.**